

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019, 20h00
Salle du conseil municipal, 660 rue Principale
ORDRE du JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019
4. Dépôt des correspondances et autres communications (voir fiche ou courriel)
5. Trésorerie
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Engagement de crédits
 - 5.3. Rapport trimestriel financier
 - 5.4. Suivis financiers des projets : voirie - réservoir - salle entraînement – borne électrique – entretien général – voir fichier Excel par projet
6. Administration
 - 6.1. Assermentation & présentation de deux (2) nouvelles conseillères au sein du conseil municipal – fin des élections municipales partielles 22 septembre 2019
 - 6.2. Dépôt du calendrier électoral pour combler un poste de conseiller vacant – Élection partielle le 3 novembre 2019
 - 6.3. Gala prestige des Chenaux – Choix de trois (3) entreprises locales finalistes + contribution monétaire à l'évènement
 - 6.4. Appui au journal régional Le Nouvelliste « Je contribue » + résolution d'appui à Groupes Capitales Média ou abonnement au journal papier
 - 6.5. Demande d'appui dans le cadre d'une soirée-bénéfice – bulletin des Chenaux – 200 \$ - 4 billets de spectacle
 - 6.6. Dépôt d'une pétition de citoyens auprès du conseil municipal pour la gestion des fosses septiques du territoire
 - 6.7. Présentation des offres de service d'affichage pour le remplacement des enseignes d'identification – Enseigne professionnelle et FX Boisvert
7. Ressources humaines
 - 7.1. Nomination de Francis Dubreuil au poste de directeur général – fin de la période probatoire
 - 7.2. Colloque de zone ADMQ + Formation gratuite ADC du DG à Québec au mois de novembre

8. Voirie
 - 8.1. Travaux d'urgence au 1461 3^e Rang – Nettoyage et désinfection du sous-sol suite à un dégât d'eau
 - 8.2. Remplacement de trois (3) entrées d'eau défectueuses – 560 Principale (M. Gilles Massicotte) & 780 Principale (M. François Morinville) et Parc municipal des générations
 - 8.3. Enrochement d'un affaissement – Bord de route – rang St-Joseph Ouest
 - 8.4. Renouvellement des conduites unitaires – Rue de l'Église dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 – Fin maximum décembre 2019
 - 8.5. Déboisement de la route Thibault-Normandin – soumission à 5200 \$ - entrave routière environ - 1 mois
9. Planification stratégique
 - 9.1. Inventaire des gaz à effet de serre en collaboration avec l'université de Sherbrooke et la SADC de la Vallée de la Batiscan – inscription - Formation sur les changements climatiques – 29 octobre
 - 9.2. Suivi de la rencontre M. Riopel du réseau Biblio + Demande au Fonds de développement du territoire de la MRC des Chenaux – Déménagement de la bibliothèque municipale au rez-de-chaussée du Centre communautaire (ancien logement)
10. Urbanisme
 - 10.1. Correction cadastrale de l'emprise de la Route du Domaine – Mandat à un arpenteur-géomètre et notaire – Coût d'acquisition = 1\$ convenu avec M. Chevrier, autres coûts assumés par la municipalité
11. Loisirs
 - 11.1. Dépôt de la programmation pour l'organisation des Journées de la culture à Saint-Luc-de-Vincennes et financement des journées
 - 11.2. Demande d'appui aux organismes locaux – Comité des loisirs et société d'histoire pour les journées de la culture - Contribution de 1000 \$ de la MRC des Chenaux du programme « Soutien aux évènements » pour l'organisation des Journées de la culture
12. Varia
 - 12.1. _____
 - 12.2. _____
 - 12.3. _____
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 9 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 9 septembre 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :	Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
	Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère Loriann Alain, conseillère Pierrette Thibeault, conseillère
	Monsieur	Jacques Lefebvre, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-09-349

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019

Résolution 2019-09-350

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. CORRESPONDANCES (à consulter à votre courriel)

5. TRÉSORIE

5.1. Comptes

Résolution 2019-09-351

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois d'août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **31 août 2019**, du chèque **#4203 au #4220** et du prélèvement **#1363 à #1397** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **44 492.51\$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets-annexe B**) datée **31 août 2019**, pour les salaires versés du numéro **#504479** au numéro **#504503**; pour un montant total de **11 851.00 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2. Engagement de crédits

Résolution 2019-09-352

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.3. Rapport trimestriel financiers

5.4. Suivis financiers des projets : voirie - réservoir - salle entraînement – borne électrique – entretien général – voir fichier Excel par projet

6. ADMINISTRATION

6.1. Assermentation & présentation de deux (2) nouvelles conseillères au sein du conseil municipal – fin des élections partielles 22 septembre 2019

6.2. Dépôt du calendrier électoral pour pourvoir un poste de conseiller vacant – élection partielle le 3 novembre 2019

Résolution 2019-09-353

CONSIDÉRANT LA vacance d'un poste de conseillers au sein du conseil municipalité de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, suite au dépôt d'une démission d'un conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à une élection partielle pour pourvoir ce poste de conseiller vacant;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de conseiller est une implication importante pour la bonne gouvernance et la bonne gestion de la municipalité;

CONSIDÉRANT UN délai de plus de 12 mois avant les prochaines élections générales de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de déclencher des élections partielles pour pourvoir ce poste de conseiller vacant;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Thérèse Thivierge, et résolu que le conseil municipal note la vacance du poste de conseiller # 6 et mandate le directeur général à entamer les démarches requises en vue d'une élection partielle au cours des 4 prochains mois selon les règles en vigueur de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (P. E-2.2). L'élection partielle se tiendra le 3 novembre prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.3. Gala prestige des Chenaux – Choix de trois (3) entreprises locales finalistes + contribution monétaire à l'évènement

Résolution 2019-09-354

CONSIDÉRANT QUE la Communauté entrepreneuriale des Chenaux a mis en place un comité pour l'organisation un « Gala » afin d'honorer et de promouvoir les entrepreneurs présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce gala permettra la reconnaissance d'entreprise locale présente dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir trois (3) entreprises qui se distinguent dans la municipalité pour les soumettre comme finaliste lors de la soirée du Gala;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement permettra de souligner le travail des entrepreneurs locaux et régionaux, et leur effort au dynamisme économique régional;

CONSIDÉRANT QUE ce gala permettra une activité de réseautage important parmi les gens d'affaires de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, et résolu que le conseil municipal nomme les entreprises : Garage Normandin et fils; Le Gîte des sœurs et Machineries des Chenaux comme lauréats de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes compte tenu de leurs services à la clientèle reconnues et de leur service de proximité essentiel au maintien du dynamisme économique local.

Il est aussi résolu, que la municipalité réserve une table de huit (8) personnes pour participer aux activités de ce Gala qui aura lieu le 22 novembre prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4. Appui au journal régional Le Nouvelliste « Je contribue » + résolution d'appui à Groupes Capitales Média ou abonnement au journal papier

Résolution 2019-09-355

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle du Groupe Capitales Média et les difficultés rencontrées de façon générale dans la presse écrite au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le journal « LE NOUVELLISTE » constitue une source régionale d'information importante pour connaître les différents dossiers régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le journal « LE NOUVELLISTE » a mis en place une campagne de souscription «Je contribue» pour l'aider à surmonter des difficultés financières et de restructuration;

CONSIDÉRANT QUE la version électronique de ce journal est distribuée gratuitement sur internet;

CONSIDÉRANT L'importance de maintenir une presse régionale forte et diversifiée afin d'assurer le droit à l'information;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Loriann Alain, et résolu que le conseil municipal accepte de contribuer à la campagne de souscription de journal « Le Nouvelliste » à titre d'ambassadeur afin d'appuyer le journal régional dans ses démarches actuelles de restructuration et de favoriser son maintien à long terme pour offrir une offre régionale d'information quotidienne.

6.5. Demande d'appui dans le cadre d'une soirée-bénéfice – bulletin des Chenaux – 200 \$ - 4 billets de spectacle

Résolution 2019-09-356

CONSIDÉRANT QUE le bulletin des Chenaux organise le 18 octobre prochain une soirée-bénéfice à l'école secondaire « Le Tremplin » et y présentera l'humoriste Étienne Dano;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée-bénéfice permet de maintenir et d'assurer les activités du Bulletin des Chenaux qui offre un journal régional et local très

présent sur le territoire et distribué gratuitement dans l'ensemble des foyers de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE ce journal est supporté par les organismes de développement de la région pour permettre la diffusion des activités locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter les activités des cet organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le bulletin des chenaux est partenaires de la MRC des Chenaux et permet une vitrine importante pour les activités et évènements du territoire;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, et résolu que le conseil municipal accepte de procéder à l'achat de 4 billets pour le spectacle de Étienne Dano, humoriste afin s'impliquer et participer à la soirée-bénéfice organisée par le Bulletin des Chenaux.

6.6. Dépôt d'une pétition de citoyens auprès du conseil municipal pour la gestion des fosses septiques du territoire

- Préparation d'un dossier sur ce sujet et d'un règlement à être déposé lors d'une prochaine rencontre

6.7. Présentation des offres de service d'affichage pour le remplacement des enseignes d'identification – Enseigne professionnelle et FX Boisvert

REPORTÉE- Demande de soumission à Signo-plus et autres fournisseurs pour obtenir des comparatifs des prix du marché.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Nomination de Francis Dubreuil au poste de directeur général – fin de la période probatoire

2019-09-357

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Francis Dubreuil à titre de directeur général de la municipalité au mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général représente une fonction stratégique à la bonne gestion de la municipalité;

CONSIDÉRANT UNE période probatoire de 6 mois pour évaluer les compétences et les qualifications de la personne désignée au poste de directeur général, et ce selon les prescriptions du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Dubreuil a démontré les aptitudes et les compétences requises pour assumer les tâches à la direction générale de la municipalité;

CONSIDÉRANT UNE évaluation sommaire satisfaisante par les membres du comité des ressources humaines et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT L'expérience et les qualifications de Monsieur Francis Dubreuil dans les domaines législatifs du monde municipal au Québec;

CONSIDÉRANT LE contrat de travail intervenu au mois de mars 2019 entre la municipalité et Monsieur Francis Dubreuil;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre et résolu que le conseil municipal approuve l'embauche définitive de Monsieur Francis Dubreuil (fin de la période probatoire) à la direction générale de la municipalité selon les modalités du contrat de travail intervenu entre les 2 parties au mois de mars 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.2. Colloque de zone ADMQ + Formation gratuite ADC du DG à Québec au mois de novembre

2019-09-358

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise des colloques de zone dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le prochain colloque de zone aura lieu à Hérouxville le 20 septembre prochain, et que la programmation offre des sujets importants pour la formation du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ organise cet automne une formation spécialisée pour les nouveaux directeurs généraux qui aura lieu à Québec le 12-13 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ assume les frais d'inscription et d'hébergement lié à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permettra de couvrir une très large gamme des sujets pertinents au rôle de directeur général;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, et résolu que le conseil municipal accepte que le directeur général participe au colloque de zone à Hérouxville ainsi qu'à la formation gratuite offerte « ABC – DG » organisé par l'ADMQ à Québec au mois de novembre prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. VOIRIE

8.1. Travaux d'urgence au 1461 3e Rang – Nettoyage et désinfection du sous-sol suite à un dégât d'eau

Les travaux de désinfection au sous-sol seront effectués au cours des prochaines semaines.

8.2. Remplacement de 3 entrées d'eau défectueuse – 560 Principale (M. Gilles Massicotte) & 780 Principale (M. François Morinville) et Parc municipal des générations

Résolution 2019-09-359

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de son réseau de distribution de l'eau potable aux résidences de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a répertorié quelques entrées d'eau défectueuses sur son réseau, notamment au 560, 730 et 780 Principale, ainsi que l'entrée d'eau du Parc des Générations;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de procéder au remplacement de ces entrées afin d'assurer le maintien en bon état du réseau de distribution de l'eau potable et d'éviter les pertes d'eau potable en cas de problème;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jean Carignan et fils Inc. dispose des équipements nécessaires pour effectuer ce type de travail;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de procéder au remplacement des valves avant la prochaine saison hivernale;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Pierrette Thibeault, et résolu que le conseil municipal autorise à procéder à la réparation et au remplacement des entrées d'eau défectueuses afin de maintenir en bon état son réseau de distribution de l'eau potable.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.3. Enrochement d'un affaissement – Bord de route – rang St-Joseph Ouest

Résolution 2019-09-360

CONSIDÉRANT QUE la présence d'eau de ruissellement directement sur la chaussée sur une partie du rang Saint-Joseph Est brise la voie carrossable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des travaux d'excavation afin de diriger l'eau de ruissellement directement vers le fossé;

CONSIDÉRANT QUE cette route n'est pas pavée et que les eaux de ruissellement peuvent abîmer sérieusement l'état de la chaussée granulaire;

CONSIDÉRANT QUE ce travail est essentiel pour maintenir en bon état la chaussée à cet endroit et représente un entretien normal annuel;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, et résolu que le conseil municipal autorise les travaux requis afin d'éviter l'accumulation des eaux de ruissellement directement sur la chaussée et de canaliser ces eaux vers un fossé existant.

8.4. Renouvellement des conduites unitaires – Rue de l'Église dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 – Fin maximum décembre 2019

Résolution 2019-09-361

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Pluritech pour l'élaboration des plans et devis visant le renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église et du Rang Saint-Alexis;

CONSIDÉRANT UNE somme résiduelle du programme de la TECQ 2014-2018 pour effectuer ce travail priorisé catégorie 1 étant donné qu'il n'existe pas de séparation de réseau entre les eaux d'égout sanitaire et les eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE le programme de la TECQ 2014-2018 se termine au 31 décembre 2019, et que toutes les sommes non engagées ne seront plus disponibles après cette date;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement aux appels d'offres pour obtenir des prix visant à réaliser une partie des travaux de renouvellement des conduites de la rue de l'Église;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, et résolu que le conseil municipal mandate la firme Pluritech à compléter son mandat de rédaction des plans et devis et à soumettre les invitations à soumissionner sur le site de SEAO et la publication dans le journal afin d'obtenir des soumissions à la réalisation en partie des travaux de renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église et ce d'ici la fin de l'année 2019 telle que prescrit par le programme de la TECQ 2014-2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.5. Déboisement de la route Thibault-Normandin – soumission à 5200\$ - entrave routière environ - 1 mois

2019-09-362

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur Pluritech pour faire les plans et devis visant à la réhabilitation de la route Thibault-Normandin, et que le déboisement de la route est une étape initiale aux travaux de restauration;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déboisement visant l'élargissement de l'emprise routière de la route Thibault-Normandin sont requis avant le reprofilage des fossés, et le remplacement des ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est entendue avec les propriétaires adjacents de l'emprise pour procéder aux travaux de déboisement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire procéder au déboisement de l'emprise routière de la route Thibault-Normandin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité quelques soumissionnaires à soumettre une proposition visant les travaux de déboisement de la Route Thibault-Normandin;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Gauthier a soumis la meilleure offre à la municipalité pour procéder au déboisement de la route Thibault-Normandin;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Gauthier a l'expérience et les équipements requis pour effectuer ce type de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité couvrira les assurances reliées à ce contrat par la police MMQ de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de procéder à une fermeture complète de la route pour la durée de travaux afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate, Monsieur Daniel Gauthier, au déboisement de la route Thibault-Normandin et à la fermeture complète de la route pour une durée de 1 mois.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 Inventaire des gaz à effet de serre en collaboration avec l'université de Sherbrooke et la SADC de la Vallée de la Batiscan – inscription - Formation sur les changements climatiques – 29 octobre

Information transmise au conseil municipal pour la formation qui aura lieu le 29 octobre prochain sur les « Gaz à effet de serre » offert par la SADC de la Vallée de la Batiscan.

9.2 Suivi de la rencontre M. Riopel du réseau Biblio + Demande au Fonds de développement du territoire de la MRC des Chenaux – Déménagement de la bibliothèque municipale au rez-de-chaussée du Centre communautaire (ancien logement)

Résolution 2019-09-363

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au réaménagement de sa bibliothèque municipale pour la rendre plus accessible et plus fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récupéré des espaces locatifs au rez-de-chaussée du centre communautaire Georges-Sévigny dans le but d'y déménager la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT UNE rencontre d'information et de planification avec les intervenants du réseau Biblio afin de connaître les normes de services et d'aménagement des espaces destinés aux bibliothèques municipales;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du Fonds de développement du territoire (FDT) pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes qui permet le financement de ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE réaménagement et le déménagement de la bibliothèque permettra de libérer des espaces locatifs au 2^e étage du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de la bibliothèque permettra de mieux desservir les citoyens et de favoriser le développement et l'utilisation de ce service municipal;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, et résolu que le conseil municipal autorise la municipalité à poursuivre les démarches de planification liées au déménagement et au réaménagement de la bibliothèque municipale et à soumettre une demande de financement auprès de la MRC des Chenaux dans le cadre du Fonds de développement du territoire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. URBANISME

10.1 Correction cadastrale de l'emprise de la Route du Domaine – Mandat à un arpenteur-géomètre et notaire – Coût d'acquisition = 1\$ convenu avec M. Chevrier, autres coûts assumés par la municipalité

Résolution 2019-09-364

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'ensemble des emprises routières de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la réforme cadastrale une partie de la Route du Domaine n'est pas située sur l'emprise du cadastre;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de corriger la situation tant pour les propriétaires actuels que pour la municipalité, afin d'éviter une problématique au niveau des titres de propriétés, mais aussi de responsabilité civile;

CONSIDÉRANT L'offre de service soumis par les arpenteurs ARGUIN et Ass. afin de corriger cette situation découlant de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est entendue avec les propriétaires limitrophes pour corriger cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra accorder une dérogation mineure au lot 3 995 540 afin de maintenir et de préserver son droit de construire;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Pierrette Thibeault, et résolu que le conseil municipal mandate la firme Arguin associées à procéder aux corrections cadastrales requises pour corriger la situation de l'emprise de la Route du Domaine. Il autorise aussi le directeur général a signé les documents légaux requis à la régularisation de cette situation avec les propriétaires limitrophes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. LOISIRS

11.1. Dépôt de la programmation pour l'organisation des Journées de la culture à Saint-Luc-de-Vincennes et financement des journées

11.2. Demande d'appui aux organismes locaux – Comité des loisirs et société d'histoire pour les journées de la culture - Contribution de 1000 \$ de la MRC des Chenaux du programme « Soutien aux évènements » pour l'organisation des Journées de la culture

Résolution 2019-09-365

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est inscrite pour la première fois de son histoire aux Journées de la Culture organisée gratuitement partout au Québec la dernière fin de semaine de septembre;

CONSIDÉRANT QUE ces journées permettent de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de la culture pour le dynamisme et le sentiment d'appartenance dans les communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a élaboré une programmation unique pour l'organisation de ces journées;

CONSIDÉRANT QUE les activités de ces journées doivent être offertes gratuitement aux citoyens et à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QU'Il y lieu de demander l'appui des organismes locaux pour la une implication et la participation à ces « Journées de la culture »;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, et résolu que le conseil municipal sollicite les organismes partenaires à la municipalité, soit le Comité des loisirs de St-Luc et la Société d'histoire pour une implication lors des journées de la culture à Saint-Luc-de-Vincennes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. VARIA

12.1. Suivi du dossier de la fibre optique – COGECO

12.2. La municipalité est informée d'un bris de luminaire sur la rue principale

12.3. Demande pour l'installation d'un radar photo éducatif – norme du MTQ non publié pour le moment - **Reportée**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-09-366

SUR LA PROPOSITION de Françoise Asselin et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 20h45.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire